



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 154/2022
SÉANCE N° 8 DU 19 DÉCEMBRE 2022

CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPÉTENCE "TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS " DE LAVAL AGGLOMÉRATION VERS LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 13 décembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort, Danielle Guillaume-Caous, Fabienne Le Ridou, Chantal Marcadé, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray Florian Bercault, Isabelle Eymon, Patrice Morin, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 14), Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Oghi, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 51), Jean-Pierre Thiot, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 11), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besançon, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Paillard.

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Jean-Louis Deulofeu, Nicolas Deulofeu, Paul Le Gal-Huamé, Noémie Coquereau, Marie-Cécile Clavreul, Julien Brocaïl, Gérard Travers.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Christian Lefort, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Fabien Robin, Bruno Bertier a donné pouvoir à Florian Bercault, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier, Céline Loiseau a donné pouvoir à Antoine Caplan, Marjorie François a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Christine Droguet a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière, Samia Sultani a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, James Charbonnier a donné pouvoir à Bernard Bourgeois, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Mickaël Marquet, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Guy Toquet, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Corinne Segretain a donné pouvoir à Pierre Besançon, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Yannick Borde, Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christine Dubois.

Anthony Roullier est représenté par Danielle Guillaume-Caous (suppléante), Damien Richard est représenté par Chantal Marcadé (suppléante).

Isabelle Fougeray et Marcel Blanchet ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 décembre 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPÉTENCE "TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS " DE LAVAL AGGLOMÉRATION VERS LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

Rapporteur : Fabien Robin

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu l'article L2224-13 du code général des collectivités territoriale autorisant le transfert de traitement des déchets des communes ou établissements publics de coopération vers le département,

Vu la délibération S8-CC-6 en date du 20 décembre 2001 autorisant le président de Laval Agglomération à signer la convention de transfert de la compétence traitement des ordures ménagères au département de la Mayenne,

Considérant que la convention arrive à échéance au 31 décembre 2022,

Considérant la nécessité de reconduire le transfert de compétence "traitement des déchets ménagers", décidé entre le Département et Laval Agglomération et d'étendre son champ d'application aux déchets encombrants et "petits incinérables" collectés en déchèteries,

Après avis de la commission environnement,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le président ou son représentant est autorisé à signer la convention de transfert de la compétence "traitement des déchets ménagers" de Laval Agglomération vers le Département de la Mayenne.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nicole Bouillon, Gwénaél Poisson, Corinne Segrétain, Sylvie Vielle, Bruno Bertier, Nadège Davoust, Christine Dubois, Antoine Caplan, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Camille Pétron, Louis Michel, en tant que conseillers départementaux, n'ont pas pris part au vote.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221219-S8-CC-154-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Mise en ligne : le 23-12-22

Le président,

Florian Bercault